

# ARRÊTÉ DU JURY DE DIPLÔME DE MASTER

*Vu l'article L612-6 du Code de l'Éducation Vu la loi 2016-1828 du 23 décembre 2016*

*Vu le décret 2017-83 du 25 janvier 2017*

*Vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au diplôme national de Master*

*Vu l'article 4.2 de la charte du contrôle des connaissances*

**La Présidente de l'Université Toulouse Jean-Jaurès arrête**

**Article 1 : Sont désignés membres du Jury de la mention Psychologie : Psychopathologie Clinique Psychanalytique (PCP), au titre de l'année universitaire : 2023/2024**

<i>Responsable de la mention PCP</i>	NOM : MAZOYER	PRÉNOM : Anne-Valérie	GRADE : Professeur des Universités
M	NOM : EL SAYED	PRÉNOM : Valentin	GRADE : Maître de conférences <i>Responsable du master 1 du parcours PI</i>
M	NOM : POUPART	PRÉNOM : Florent	GRADE : Professeur des Universités <i>Co-responsable du parcours PCP</i>
M	NOM : TEYSSIER	PRÉNOM : Julien	GRADE : Professeur <i>Co-responsable du master 2 du parcours PI</i>
Mme	NOM : SIMOU	PRÉNOM : Paraskevi	GRADE : Maître de conférences <i>Co-responsable du master 2 du parcours PI</i>
M	NOM : VAVASSORI	PRÉNOM : David	GRADE : Professeur des Universités <i>Co-responsable du parcours PCP</i>

**Article 2 : Le jury est présidé** par Anne-Valérie Mazoyer, responsable de la Mention.

**Article 3 :** Au terme de l'année universitaire 2023/2024, le jury a la compétence de jury de diplôme et arrête la liste des étudiants admis à la 1ère et à la 2ème année du diplôme de Master pour chacun des parcours de la mention.

**Article 4 :** Au terme de l'année universitaire 2023/2024, le jury a pour mission d'arrêter la liste des étudiants autorisés à s'inscrire au titre d'un redoublement en 1ère ou 2ème année du diplôme de Master pour chacun des parcours de la mention, sur proposition de la commission d'Admission de chacun des parcours.

**Article 5 :** Le jury arrête la liste des candidats admis à l'entrée en Master 1ère année et la liste des étudiants autorisés à s'inscrire en Master 2ème année de la mention pour l'année 2024/2025. Il établit la liste des admis sur la base du classement proposé par la commission d'admission de chacun des parcours.

**Article 6 :** Le jury est compétent pour statuer et attribuer des validations d'Unités d'enseignement ou mesures transitoires lors de la délivrance de l'autorisation d'inscription pour 2024-2025. Il peut, sur demande écrite de l'étudiant et présentation de justificatifs, autoriser un étudiant à effectuer le Master sur une durée supérieure à 2 ans.

Article 7 : Sont désignés membres des Commissions d'admission :

<b>Parcours psychologie clinique et psychopathologie PCP</b>		
<i>Pour se réunir la commission doit être constituée d'un minimum de 3 membres désignés dans la liste</i>		
NOM	PRENOM	GRADE et/ou FONCTION
POUPART	Florent	GRADE : Professeur des Universités FONCTION : membre de l'équipe pédagogique et co-responsable du parcours
BERDOULAT	Emilie	GRADE : Maître de conférences FONCTION : membre de l'équipe pédagogique
BERGERON	Anaïs	GRADE : FONCTION : professionnelle (psychologue), membre de l'équipe pédagogique
BERNADOU	Marie	GRADE : FONCTION : professionnelle (psychologue)
BERSON	Marine	GRADE : FONCTION : professionnelle (psychologue) et membre de l'équipe pédagogique
BOURDET LOUBERE	Sylvie	GRADE : Professeur des Universités FONCTION : membre de l'équipe pédagogique
BRANCHARD	Laurent	GRADE : Maître de conférences FONCTION : membre de l'équipe pédagogique
CARDENAL	Marylène	GRADE : FONCTION : professionnelle (psychologue), membre de l'équipe pédagogique
CARIOU	Sabine	GRADE : FONCTION : professionnelle (psychologue), membre de l'équipe pédagogique
CATTEUW	Michèle	GRADE : PAST FONCTION : membre de l'équipe pédagogique
COMBRES	Laurent	GRADE : Maître de conférences HDR FONCTION : membre de l'équipe pédagogique
CONSTANT	Hélène	GRADE : FONCTION : professionnelle (psychologue), membre de l'équipe pédagogique
CONTI	Nathalie	GRADE : FONCTION : professionnelle (psychologue) et membre de l'équipe pédagogique
COSTA FERNANDEZ	Elaine	GRADE : FONCTION : professionnelle (psychologue), membre de l'équipe pédagogique
HARRATI	Sonia	GRADE : Professeur des Universités FONCTION : membre de l'équipe pédagogique
JEAN	Marie	GRADE : FONCTION : professionnelle (psychologue), membre de l'équipe pédagogique
MAZOYER	Anna-Valérie	GRADE : Professeur des Universités FONCTION : membre de l'équipe pédagogique et co-responsable du parcours
MORLHON	Laurent	GRADE : FONCTION : professionnel (psychologue) et membre de l'équipe pédagogique
TOLLENEER	Isabelle	GRADE : FONCTION : professionnelle (psychologue) et membre de l'équipe pédagogique
VAVASSORI	David	GRADE : Professeur des Universités FONCTION : membre de l'équipe pédagogique et co-responsable du parcours
La présidence de la commission de parcours est assurée par Florent POUPART en qualité de co-responsable du		

parcours.

<b>Parcours Psychologie Interculturelle PI</b>		
<i>Pour se réunir la commission doit être constituée d'un <u>minimum de 3 membres</u> désignés dans la liste</i>		
NOM	PRENOM	GRADE et/ou FONCTION
EL SAYED	Valentin	GRADE : Maître de conférences FONCTION : membre de l'équipe pédagogique et co-responsable du parcours
ANTOINE	Jenny	GRADE : PAST FONCTION : membre de l'équipe pédagogique
GUERRAOUI	Zohra	GRADE : Maître de conférences FONCTION : membre de l'équipe pédagogique
MANSET	Cécile	GRADE : FONCTION : professionnelle (psychologue), membre de l'équipe pédagogique
STURM	Gésine	GRADE : Maître de conférences HDR FONCTION : membre de l'équipe pédagogique
TEYSSIER	Julien	GRADE : Professeur FONCTION : membre de l'équipe pédagogique et co-responsable du parcours
SIMOU	Paraskevi	GRADE : Maître de conférences FONCTION : membre de l'équipe pédagogique et co-responsable du parcours
La présidence de la commission de parcours est assurée par Valentin EL SAYED en qualité de responsable du parcours.		

**Article 8 :** Le Directeur Général des Services de l'Université Toulouse – Jean Jaurès est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Toulouse, le 16/02/2024

La Présidente de l'Université,

Emmanuelle Garnier

